

**Zeitschrift:** Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

**Band:** 4 (1896)

**Heft:** 14

**Artikel:** Les confréries religieuses dans l'ancienne Russie

**Autor:** Parkoff, M. A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-403340>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES DANS L'ANCIENNE RUSSIE

d'après M. A. PAPKOFF \*).

Avant de passer à la description de la lutte suprême entre les confréries orthodoxes et le catholicisme jésuitique, représenté par le gouvernement polonais et plus encore par la société polonaise, nous devons jeter un regard sur le prototype et la base de ces confréries. Elles sont greffées sur la commune primordiale de l'ancienne Russie (ou plutôt des différentes tribus slavonnes qui la formèrent aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles), commune qui a transmis son caractère à différentes autres associations que nous retrouvons plus tard dans l'histoire de notre pays. Cette commune primordiale était le propriétaire légal et effectif de la terre, du sol; tous les membres de la commune lui étaient indistinctement soumis; ils n'étaient que les usufructiers de la propriété communale, et, ayant tous un droit commun et égal à cette terre, ils étaient par là même égaux entre eux. L'individu disparaissait dans l'ensemble; mais en revanche c'était la commune dans son ensemble, et non l'individu, qui était imposée. Tous répondaient pour un seul et vice versa; à cette solidarité correspondait la plénitude du pouvoir possédé par la commune. C'était, par exemple, la commune urbaine qui élisait le Prince (élection confirmée par un mutuel serment); c'était elle qui déclarait la guerre, etc. Peu à peu, à côté de la propriété communale, surgit la propriété particulière; le Prince

---

\*) Voir la *Revue*, 1895, n° 11, p. 505—519.

était souvent l'un des plus grands propriétaires. Mais cela ne diminua pas l'importance politique et sociale de la commune. Son autonomie resta intacte; elle garda son droit d'élire ses juges et ses fonctionnaires, etc. L'organisation communale ne fut en aucune façon atteinte par le développement du pouvoir du souverain; tout au contraire, les souverains les plus autoritaires, comme le Tsar Jean IV, le Terrible, ou son grand-père Jean III qui secoua définitivement le joug des Tartares (1480), avaient grande confiance dans la commune. Le Tsar lui avait reconnu le droit d'en appeler des décisions des administrateurs, grands et petits, qu'il nommait pour la gouverner; souvent il permettait à la commune de remplacer les administrateurs qu'il nommait, par des élus de la commune qui étaient confirmés par l'autorité locale; mais ces élus étaient considérés comme faisant le service et «l'affaire» du souverain (*gossoudarévo délo*<sup>1</sup>). Le souverain russe considérait et considère l'habitant de la commune rurale, le paysan, comme un sujet aussi fidèle que n'importe quel autre.

Malgré toutes les vicissitudes qu'eut à subir notre ordre social, la commune n'en resta pas moins la base de toute notre organisation. Elle résista même en Lithuanie et dans la Russie Blanche, où elle eut à subir des assauts bien autrement sérieux. Elle fut reconnue et maintenue par le statut Lithuanien<sup>2</sup>); mais le gouvernement polonais fit tout pour la désorganiser, la détruire, car elle représentait un rempart redoutable de la nationalité russe et de la religion orthodoxe, également hostiles et au polonisme et au catholicisme-romain qu'on tâchait d'imposer au pays par tous les moyens les plus illégaux et les plus despotiques. Ce fut surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle que le joug devint intolérable, quand la résistance de l'aristocratie et du haut clergé fut brisée, quand ils devinrent doublement renégats.

<sup>1</sup>) C'est là un des traits caractéristiques de l'organisation russe: l'élu de la terre (*zemla*), de la société, et l'élu du souverain, servent également la même cause (l'Etat représenté par le souverain et le souverain identifié avec l'Etat, avec la nation). On ne retrouve pas en Russie la lutte entre les représentants du souverain et les représentants du peuple. On ne retrouve pas non plus la lutte, si acharnée en Occident, des différentes classes de la nation entre elles.

<sup>2</sup>) C'était le code de lois qui était en usage dans le Grand-Duché de Lithuanie. Il avait été écrit en langue russe, langue généralement en usage dans le pays, et il ne fut traduit en polonais que *beaucoup* plus tard, après la dénationalisation de l'aristocratie lithuanienne.

C'est donc sur la commune rurale que furent greffées les confréries orthodoxes; cela fut d'autant plus aisé que la commune se groupait autour de l'église. Le temple de Dieu était en même temps le centre de la vie sociale; c'était près de l'église que se réunissait la commune pour décider les questions qui surgissaient dans les différentes sphères de la vie du peuple. Aussi voyons-nous surgir en très grand nombre des églises et des monastères, construits et dotés par des communes rurales et même par de simples paysans; et le clergé orthodoxe, qui ne forma jamais une caste séparée du reste du peuple, faisait cause commune avec ce peuple: leurs intérêts étaient solidaires, identiques.

C'est donc autour de l'église que venaient se grouper les institutions de bienfaisance, très nombreuses dans l'ancienne Russie: les hôpitaux, les hospices pour les pauvres, les infirmes et les vieillards, les cellules pour les nécessiteux de toutes classes, les orphelinats, etc.

Ces hôpitaux et ces hospices étaient souvent desservis par des prêtres élus dans ce but. Il ne faut pas non plus oublier les nombreuses écoles qui toutes étaient guidées par le clergé.

C'était encore la commune, renforcée cette fois par tous les habitants de la paroisse, qui élisait le clergé, les baillis (starostes) chargés de l'administration de la propriété de l'Eglise, et d'autres employés. La commune administrait, il est vrai, la propriété de l'Eglise, mais la considérait comme appartenant à Dieu et aux pauvres; la charité communale prenait parfois des formes étranges. Les gens nécessiteux faisaient souvent des emprunts à la caisse de l'Eglise, qui était un créancier peu exigeant. Voici un exemple entre beaucoup d'autres. Parmi les actes de l'une des communes d'Oustioug (nord de la Russie), nous trouvons la décision suivante: « Il est décidé que sur les dix-huit roubles que doivent à la caisse de l'Eglise les nommés Kouvakin et Ponamareff, ils auront à payer quatre roubles; quant aux quatorze autres, ils leur seront « pardonnés » (remis); et c'est aux Saints Athanase d'Alexandrie et Théodore Stratilate<sup>1)</sup> que la commune transmet la fin de la cause (ce sont eux qui devaient les créanciers de Kouvakin et de Ponamareff).

---

<sup>1)</sup> L'église de la paroisse était consacrée à ces deux Saints.

Telle était l'organisation de la commune (et de la paroisse), ce dernier rempart de notre religion et de notre nationalité. Dans les commencements, avant l'époque de la néfaste Union religieuse, ces confréries, bien que basées sur l'idée orthodoxe, n'avaient aucun sentiment d'hostilité pour le catholicisme, à ce point qu'elles admettaient dans leur sein non seulement des *laïques* catholiques, mais même des *prêtres* catholiques, qui faisaient très bon ménage avec les membres orthodoxes: de nombreux documents trouvés dans les archives de Vilna en font foi. Ce n'est que plus tard, quand on voulut imposer à la Russie occidentale et à la Lithuanie l'union avec Rome, que le peuple se révolta! A qui donc la faute? Si on n'avait pas touché à notre foi et à notre nationalité, nous n'aurions probablement pas vu la chute de la Pologne<sup>1)</sup>. Ce n'est que poussées par la nécessité, que, à titre de légitime défense, ces confréries de pacifiques devinrent belliqueuses et que, malgré l'inégalité évidente des forces, elles relevèrent le gant que leur jetait Rome par l'entremise de la Pologne.

Les hostilités commencèrent par la publication, en 1577, de l'ouvrage sur l'*« Unité de l'Eglise de Dieu »* de l'éloquent et retors chanoine Pierre Skarga, ouvrage dédié au prince Ostrojsky, le pilier de l'orthodoxie dans la Russie occidentale. C'était un défi lancé à notre Eglise. Le défi fut relevé par les princes Ostrojsky et Kourbsky. En 1588 parut l'ouvrage du « *prêtre Basile* », imprimé à Ostrog (résidence des Ostrojsky), traitant du « *filioque* » intercalé dans le credo, et de la suprématie du pape.

Rome et les jésuites espéraient avoir facilement raison de l'Eglise orthodoxe et de la nationalité russe; ils espéraient que, en gagnant le haut clergé et l'aristocratie orthodoxes, ils triompheraient facilement de tout le reste. Ils se trompèrent

---

<sup>1)</sup> Il faut dire que quelques-uns des rois de Pologne valaient beaucoup mieux que leurs sujets: ainsi Etienne Bathori n'était pas hostile à notre religion, Ladislas IV non plus. Quand les cosaques (orthodoxes) vinrent à lui pour se plaindre des persécutions que leur faisait subir le gouvernement polonais, lequel était alors tout entier aux mains des jésuites, enlevait aux orthodoxes leurs églises ou les louait à des juifs, etc., il leur dit: Je ne puis rien faire pour vous, mais n'avez-vous donc pas de sabres à vos côtés! Les braves cosaques se souvinrent de ce conseil, et quelques années plus tard, le héros petit russe — le Hetman Dieudonné (Bogdan) Khmel-nitzky — après maintes défaites infligées aux armées polonaises, passait volontairement avec la moitié de la Russie du sud sous la domination du Tsar orthodoxe Alexis.

amèrement, car il fallait briser tout un peuple. Notre foi appartient autant au premier de nos évêques qu'au plus humble des prêtres et au dernier des laïques. Abandonné peu à peu de ses chefs spirituels et politiques, des évêques et de l'aristocratie, le peuple se leva et accepta bravement une lutte inégale et terrible avec Rome et avec l'ordre des jésuites, qui à cette époque déployait précisément sa plus grande énergie, était au faîte de sa puissance et disposait de toutes les forces du gouvernement polonais<sup>1)</sup>.

Les visites de la Russie occidentale par deux patriarches orientaux, Joachim d'Antioche (1586) et Jérémie de Constantinople (1588 et 89), firent époque dans la vie des confréries religieuses orthodoxes. Nous nous bornerons à indiquer les faits les plus saillants qui accompagnèrent ces visites.

Joachim se rendit d'abord à Lvov (actuellement Lemberg), la ville la plus importante de la Galicie. La lutte y sévissait depuis longtemps. En 1583, le clergé catholique-romain, armé et soutenu par la petite noblesse (schliachta) polonaise, avait attaqué, le soir de la fête de la Nativité, les églises et les couvents orthodoxes; il s'en était emparé et y avait apposé des scellés. La grande confrérie orthodoxe de Lvov se présenta au patriarche et le mit au courant de sa triste position; Joachim ne put leur rendre leurs églises, mais il releva le courage de ses coreligionnaires, les exhorte à persévéérer et leur donna sa bénédiction. Il visita le pays et put se convaincre que les forces du peuple orthodoxe étaient encore grandes, quoique désunies et mal dirigées. La confrérie de Lvov reçut un nouveau statut (1586), dans lequel il était dit que le but de la société était de raffermir et de développer la civilisation dans le sens religieux et moral; que la fortune de la confrérie était la fortune des pauvres; qu'elle serait affectée aux soins à donner aux orphelins, aux malades, aux abandonnés, aux pèlerins, aux opprimés, au rachat des prisonniers, aussi à soutenir les couvents et les temples de Dieu, etc. C'était, on le voit, un cercle d'activité très grand. Cette même année, la confrérie fonda à Lvov un collège pour l'étude du slavon, du

<sup>1)</sup> Quelques patriotes polonais plus clairvoyants que les autres et animés d'un plus noble esprit (par exemple, le grand chancelier Zamoiski) prédisaient les résultats de ces persécutions et la perte de la Pologne; mais leurs voix se perdirent dans celles de la foule, enivrée des premiers succès et forte des bénédicitions de Rome.

grec et du latin, de la religion orthodoxe, de la rhétorique, de la dialectique, de l'histoire, de la philosophie et de la musique. Les membres de la confrérie s'engageaient à vivre selon l'évangile et conformément à la doctrine et aux règles des Apôtres et des Pères, et à inciter le prochain au perfectionnement de soi-même. Les membres de la confrérie prenaient serment de fidélité aux statuts de la confrérie; la solidarité la plus complète existait entre ses membres, les anciens la dirigeaient selon les préceptes de l'évangile, les querelles et litiges se décidaient non pas devant les tribunaux officiels, mais par les membres de la confrérie. Il était statué que les anciens, les chefs, étaient, en cas de contravention, passibles d'une peine deux ou même trois fois plus sévère que les autres membres. Le patriarche, comprenant que ces confréries étaient la seule force et la seule ressource de la religion orthodoxe dans sa lutte contre Rome, accorda à la confrérie de Lvov des droits très étendus<sup>1)</sup>: en vue de son caractère semi-ecclésiastique, il lui accorda celui de «censurer et de punir ceux qui ne se soumettraient pas à la vérité», et même de retrancher de la communion, par l'organe du prêtre, les membres impénitents. Ce droit si important, conféré par le patriarche à la confrérie de Lvov, lui donnait un certain droit de contrôle sur les autres confréries du sud-ouest de la Russie et en faisait un centre de résistance aux attaques des jésuites. Ce droit s'étendait même sur l'évêque (ce qui était motivé par les circonstances de l'époque, le haut clergé ayant montré peu de fermeté dans la défense des intérêts de la religion). «Si l'évêque», était-il dit dans les statuts, «ne gouverne pas l'Eglise selon les règles des Apôtres et des saints Pères, s'il fait dévier les justes et soutient ceux qui agissent contre la loi, tous doivent s'opposer à cet évêque comme à l'ennemi de la vérité.»

Le patriarche de Constantinople, Jérémie, ne tarda pas à prendre la confrérie de Lvov sous sa protection spéciale et il lui envoya (1587) le métropolitain Arsène, qui se chargea de donner des leçons au collège.

A peu près à la même époque, fut réformée et développée, dans les mêmes lignes, la confrérie de Vilna; son règlement fut approuvé et imprimé en 1588. Elle avait également pour

---

<sup>1)</sup> Des droits semblables furent accordés plus tard aux autres confréries.

but de réformer les mœurs, conformément à la doctrine chrétienne, et d'empêcher le développement des passions qui pouvaient mener à la désunion et à la haine du prochain. On acceptait comme membres de la confrérie des personnes des deux sexes. Le programme de la confrérie de Vilna était à peu près identique à celui de la confrérie de Lvov: fondation d'écoles, d'hospices, etc. La confrérie établit une typographie où l'on imprima des ouvrages correspondant aux statuts, entre autres des ouvrages de polémique religieuse. Elle se mit en rapports constants avec la confrérie de Lvov. En 1588, le patriarche Jérémie arriva à Vilna, confirma les statuts de la confrérie, ainsi que le règlement du collège pour l'étude du grec, du latin et du russe; il lui donna également le droit de censure et d'excommunication contre ceux qui s'opposaient à la confrérie et qui menaient une vie scandaleuse. Personne, pas même l'évêque, n'était exclu du droit de censure donné à la confrérie. Bientôt après 1589, les statuts de la société furent confirmés par le roi Sigismond III, auquel on avait soumis les lettres du patriarche. L'éducation donnée au collège de la confrérie était gratuite.

A sa seconde visite à Vilna, le patriarche mit de l'ordre dans les affaires de l'Eglise orthodoxe en Lithuanie, mais il eut le malheur de nommer métropolitain le trop fameux Michel Rogoza. Outre ces deux grandes confréries, les deux patriarches en fondèrent et en modifièrent, en les améliorant, beaucoup d'autres, tant dans les villes que dans les villages. Ce puissant soutien vint à propos pour redonner de l'énergie à la lutte de l'orthodoxie contre Rome et contre les jésuites. Les règlements de toutes ces nouvelles confréries étaient généralement imités de ceux de Lvov et de Vilna, qui, surtout la première, soutenaient les confréries nouvelles en leur envoyant des professeurs de slavon, de grec et de latin. L'influence civilisatrice de ces associations fut très importante et coopéra puissamment à former des défenseurs à la cause de la nationalité russe. En 1591, la confrérie de Brest, en raison de son importance, fut déclarée « stavropigiale » (c'est-à-dire ne relevant que du patriarcat).

Il est clair que la largeur du programme des confréries motivait de fortes dépenses, et il était tout naturel qu'elles fissent appel à leurs coreligionnaires orthodoxes d'Orient et de

Russie. C'est ainsi que nous trouvons une pétition de la confrérie de Lvov adressée au tsar Théodore en 1592, pour le prier de l'aider à subvenir aux grandes dépenses que lui imposent les circonstances. Le tsar Théodore s'empressa de satisfaire à leur désir. Les secours ne manquaient pas, le nombre des membres augmentait et parmi ceux-ci on voyait des noms illustres, que, malheureusement, on voit plus tard figurer parmi les noms des ennemis de l'orthodoxie et du nom russe, entre autres, le prince Wischnevetsky, Dieudonné Sapiega, Tyschkevitsch et d'autres. Parmi les membres de la confrérie de Vilna, nous voyons figurer les noms des Oginsky, des Sangouschko; la confrérie de Lublin comptait parmi ses membres le prince Georges Czertoriysky, tous fervents orthodoxes dans ce temps-là. Les représentants des confréries prenaient part aux conciles locaux de l'Eglise orthodoxe et leur voix avait une influence très grande sur les décisions.

Mais les renégats conspiraient déjà depuis longtemps; déjà en 1591, les quatre évêques de Loutzk, de Lvov, de Pinnsk et de Kholm avaient fait savoir au roi qu'ils étaient prêts à passer sous la domination du pape. Le roi leur témoigna sa joie et leur promit son appui. L'affaire fut menée d'abord par le nonce du pape, le cardinal Commendoni, puis par l'évêque latin de Loutzk, Bernard Maciewski, auquel Clément VIII reconnut le « mérite » d'être le principal auteur de l'introduction de l'Union en Russie. Malgré le secret qui, aux débuts, entourait les agissements des propagateurs de l'Union, la confrérie de Lvov eut vent de l'affaire et s'adressa aux patriarches de Constantinople (Jérémie) et d'Alexandrie (Mélèce). La lutte ouverte éclata bientôt; le roi Sigismond jeta le masque et en 1595 obtint du pape Clément VIII une bulle, en vertu de laquelle le plus ancien couvent de Russie, la fameuse laure de Kief, avec toutes ses propriétés, ne serait soumise au métropolitain de Kief que s'il reconnaissait le pouvoir du pape. Il interdit aux légats des patriarches l'entrée de ses Etats, promit à tous les membres du clergé orthodoxe qui passeraient à l'Union, de leur donner les mêmes droits que ceux dont jouissait le clergé catholique, enfin il fit publier un manifeste où il annonçait que les évêques orthodoxes avaient accepté l'Union et qu'une députation s'était rendue auprès du pape pour le lui annoncer.

Nous avons déjà vu que l'un des représentants les plus illustres et les plus fervents de l'orthodoxie était le prince Ostrojsky. En réponse au manifeste de Sigismond III, il publia un chaleureux appel aux orthodoxes de la Lithuanie et de la Pologne, en les informant de la trahison des évêques (les plus empressés à se soumettre à Rome furent Rogoza, Potey et Terletzki), et en les exhortant à défendre leur foi.

Le mouvement contre l'Union monta comme un flot. A Vilna se fit entendre la puissante voix d'Etienne Zizanius, professeur au collège de la confrérie, qui, dans de savantes dissertations, défendit l'orthodoxie et attaqua les transfuges. Le clergé en fit autant. Mais les mesures de répression ne se firent pas attendre. Rogoza fit interdire pour six semaines toutes les églises orthodoxes de Vilna, et, réunissant (à Novogroudek) ses adhérents, il leur fit condamner Zizanius et le prêtre de la confrérie. En vain la confrérie protesta-t-elle contre cet acte inique du métropolitain renégat.

A la réception du manifeste royal annonçant l'envoi d'une ambassade au pape (septembre 1595), la confrérie de Lvov protesta énergiquement contre cet acte et inséra sa protestation dans les archives de la ville; des protestations analogues contre les persécutions des catholiques, signées par des magnats orthodoxes (le prince Vischnevetsky, Cyrille Roujinski et d'autres), parurent à peu près à la même époque.

Le pape Clément VIII reçut les évêques renégats Potey et Terletzki, et il signa (7 février 1596) seize appels au roi Sigismond, aux métropolitains et évêques orthodoxes, ainsi qu'aux sénateurs lithuaniens et polonais, les exhortant à travailler pour l'Union et à procurer des sièges sénatoriaux aux évêques russes qui consentiraient à se soumettre au pape.

Les évêques renégats lancèrent un écrit (« Union des Grecs avec l'Eglise romaine »), où ils exposèrent leurs idées sur le *filioque*, le purgatoire, la suprématie du pape, et où ils malmenèrent l'audace du peuple, des ouvriers et autres petites gens qui se permettaient d'émettre un avis sur des questions théologiques.

A la diète de Varsovie (1596), les députés orthodoxes, le prince Ostrojsky en tête, protestèrent en vain contre l'Union; on passa outre et le roi fit éditer différentes lois dirigées contre les orthodoxes, surtout contre les confréries, dans lesquelles

il reconnaissait avec raison les remparts les plus solides de la nationalité et de la religion russes, et qu'il accusait de rébellion et d'hérésie. Les persécutions commencèrent sur une grande échelle; ainsi à Brest, on enleva aux orthodoxes toutes leurs églises.

En octobre de la même année (1596), eut lieu le concile de Brest. Les résultats de ce concile ont été décrits dans le N° 11 de la *Revue*; nous nous bornerons donc à quelques détails. Les uniates arrivèrent renforcés de toute une ambassade du pape, composée de trois évêques et de quatre jésuites; de leur côté les orthodoxes reçurent l'appui de l'exarque Nicéphore, envoyé par le patriarche de Constantinople, et de Cyrille Lucaris, envoyé par le patriarche d'Alexandrie. On ne put pas arriver à une entente, et la polémique entre les deux camps, commencée pendant le concile, fut poursuivie dans nombre d'ouvrages orthodoxes et latins. Du côté des orthodoxes parurent, entre autres, une Ectesis (l'historique des conférences du concile, en polonais), une Apocrisis en russe, 1598, par Christophe Bronsky, une histoire du concile de Ferrare-Florence (appelé concile de Listrie, voleurs). Les latins et les uniates éditarerent une Défense du concile de Brest, par Skarga, une autre Défense de ce même concile par Potev, une Réponse à l'Apocrisis, etc.

Les deux confréries de Lvov et de Vilna, comprenant la grandeur du danger, ne reculèrent devant aucun sacrifice pour sauver leur foi, qui en même temps était un rempart pour la nationalité russe. On leur enlevait leurs églises, ils en construisaient de nouvelles; on fermait leurs écoles, ils en ouvraient d'autres. N'ayant que des ennemis dans le gouvernement, dénuées de secours efficaces (les patriarchats gémissant sous le joug turc et la Russie étant en proie à de terribles convulsions politiques), les malheureuses confréries voyaient leurs ressources diminuer et celles de leurs ennemis grandir en proportion; elles durent se replier sur elles-mêmes et cherchèrent leur salut dans leur attachement à leur foi, dans une discipline et une solidarité à toute épreuve; en même temps elles déployèrent une grande réserve et une grande circonspection dans leurs rapports avec leurs ennemis, qui, appuyés par le gouvernement polonais, pouvaient se permettre toutes les vexations et toutes les persécutions imaginables, ayant toujours gain de

cause devant les tribunaux. Les patriarches soutenaient les orthodoxes par leurs lettres et leurs écrits; ils tâchaient de flétrir le cœur du roi et même celui du pape, etc.; mais ils étaient impuissants à lutter contre la force matérielle dont disposaient leurs antagonistes.

L'un des soucis les plus grands des orthodoxes était de donner une bonne éducation religieuse et nationale à leurs enfants, à la jeunesse. Il est à remarquer que, à une époque où dans toute l'Europe l'enseignement se faisait en latin, il se faisait, dans les écoles des confréries orthodoxes, dans la langue nationale. Parmi les pédagogues les plus célèbres des confréries de Lvov et de Vilna, il faut nommer Cyrille Tranquillion Stavrovetzky et les frères Zizanius (Etienne et Laurent).

UN ORTHODOXE.

(*A suivre.*)

---